VILLE DE Graulhet
TARN · OCCITANIE · FRANCE

DÉLIBÉRATION du conseil municipal du vendredi 05 juin 2026

Délibération n°9
DEL 2026/065

OBJET :

Adhésion au groupement de commandes POUR la participation à la protection sociale complémentaire
LOT n° 1 - MUTUELLE SANTE
LOT n° 2 - PREVOYANCE

Date de convocation : **29 mai 2026**	Nombre de conseillers en exercice : **33**

Le 05 juin 2026 à 17 heures 30, le conseil municipal de GRAULHET, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel-de-ville sous la présidence de M. Benjamin VERDEIL, Maire.

Conformément à la loi n° 96-142 du 21 février 1996 et selon les dispositions de l'article L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales, la séance a été publique.

Présents : 29
M. VERDEIL Benjamin - Mme KAOUANE-METAHRI Louisa - M. CATHALAU Jean-Luc - Mme VICENTE Béatrice - M. TERRASSIE Vincent - Mme MAXIMILIEN Danièle - M. ROBERT-COLS Pascal - Mme LANAU Leslie - Mme AIT AISSA Saliha - M. DILE Jean-Pierre - M. BELMAAZIZ Kader - M. ROQUES François - Mme GAYRAUD Nathalie - Mme DA COSTA Céu - Mme LLUCH-SALA Karine - Mme HAYMES Béatrice - Mme ETIENNE Nathalie - Mme POVOA Annick - Mme BONNET Laure - M. GAY Etienne - Mme POUJOL-MAFFRE Marie-Camille - M. MONTELS Jules - M. AUBES Jean-Marc - Mme VAURS Isabelle - M. CORTIJOS Boris - M. DELMAS Joël - M. BACOU Julien - Mme MALEPLATE Marine - Mme RAJAOARISOA Thérésa.

Absents avec pouvoir : 3
M. CATHALAU Pierre (pouvoir VERDEIL Benjamin)
M. BES Henri (pouvoir ROQUES François)
M. MARQUES Pédro (pouvoir DA COSTA Céu)

Absents sans pouvoir : 1
M. LACAZEDIEU Frédéric.

Secrétaire de séance : Mme LANAU Leslie.

Résultat du vote : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Pour : 32

Contre : Néant.

Abstention : Néant.

M. le Maire explique que depuis la fusion, la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet s'est dotée d'un service Achat Commande Publique. Dans un souci d'achat responsable et d'économies d'échelle, il est proposé de regrouper un certain nombre de marchés avec les communes et syndicats intéressés.

Aussi, il est proposé de constituer un groupement de commandes, conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique, en vue de lancer cette consultation sous cette forme.

Pour mener à bien cette procédure, il est proposé de désigner la Communauté d'Agglomération comme coordonnateur et de la charger de préparer la passation des marchés pour l'ensemble des membres du groupement.

Des conventions de groupement de commandes par type d'accords-cadres seront mises en place et permettront à chacune des entités de gérer en direct ses marchés.

Compte-tenu de l'intérêt à participer à ce groupement, M. le Maire propose au Conseil municipal / syndical d'émettre un avis sur la participation de la commune ou du syndicat à la constitution de ce groupement de commandes, et de l'autoriser à signer la convention à intervenir.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L2113-6 à L2113-8 du Code de la Commande Publique définissant les règles de fonctionnement des groupements de commandes,

M. le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer à ce sujet.

Entendu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

DÉCIDE

- D'APPROUVER la participation de la commune au groupement pour la participation à la protection sociale complémentaire suivants :

- Lot n°1 - Mutuelle santé
- Lot n°2 - Prévoyance

- D'APPROUVER la mise en place d'une convention constitutive du groupement de commandes avec la Communauté d'Agglomération pour chaque marché suivant le modèle proposé par la Communauté d'Agglomération.

- D'AUTORISER M. le Maire ou toute personne qu'il aura désignée, à signer cette convention.

- D'AUTORISER M. le Maire, ou toute personne qu'il aura désignée, à signer pour la collectivité les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commande sans distinction de procédure et de montant et lorsque les dépenses sont inscrites au Budget.

- DE DÉSIGNER la Commission d'Appels d'Offres du coordonnateur, l'instance chargée d'examiner les candidatures et les offres et d'attribuer les marchés.

- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à l'exécution de cette délibération et engager la commune.

Pour extrait conforme,

LE MAIRE : **Benjamin VERDEIL** Le secrétaire de séance : **Leslie LANAU**

MAIRIE DE GRAULHET TARN

Déposée en Préfecture le : 18 JUIN 2026

Publiée le : 18 JUIN 2026

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse - sis 68, rue Raymond IV BP 7007 - 31068 Toulouse Cédex 07 - dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.
Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : http://www.telerecours.fr »